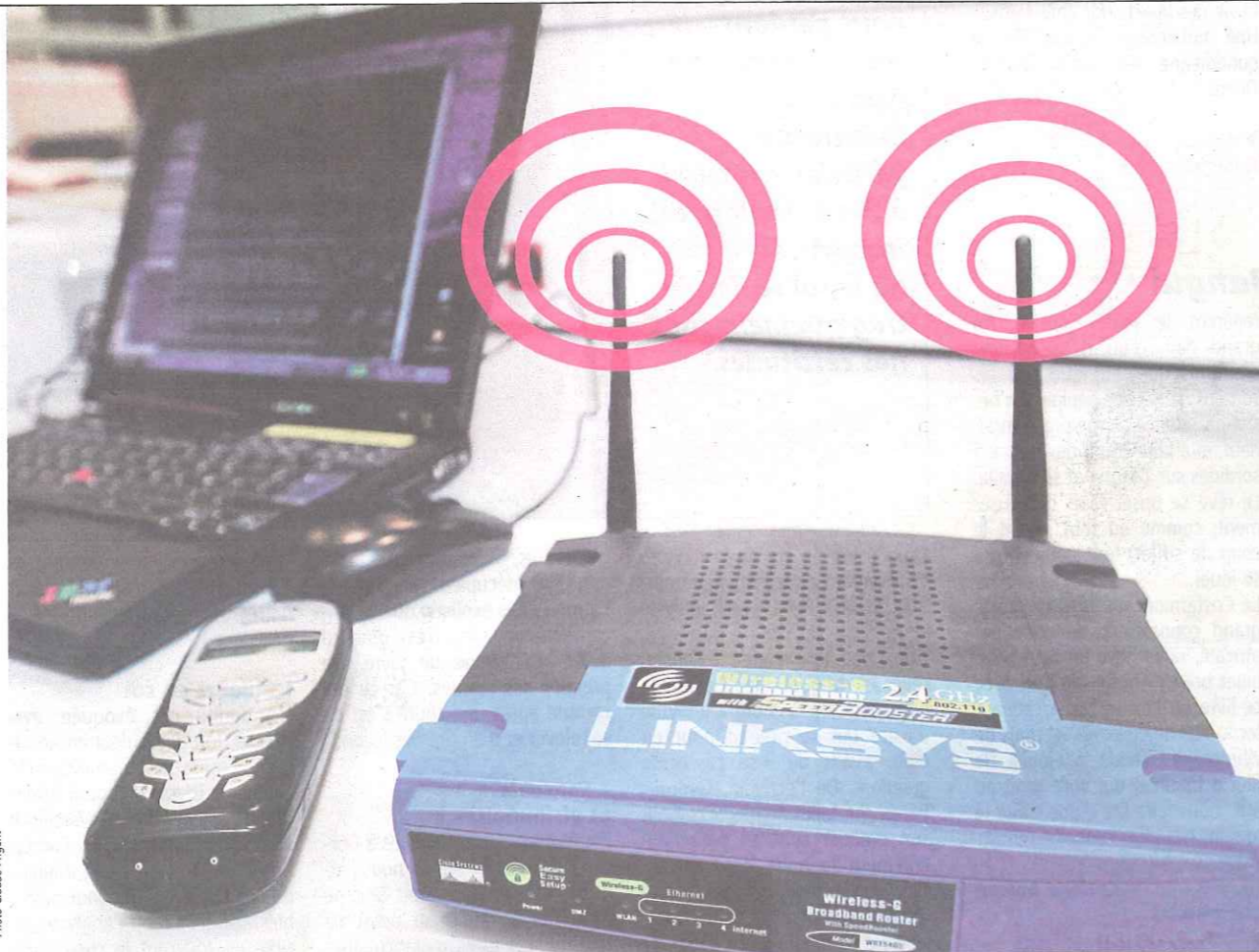


Radiofréquences

Les dessous d'une interminable polémique

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, dans un rapport émis en octobre dernier, prône la réduction de l'exposition aux radiofréquences. Mais le sujet divise, car selon des scientifiques, cela ne se justifie pas.

Le rapport de l'Afsset recommande de réfléchir à la diminution des niveaux d'exposition dans les lieux présentant des valeurs sensiblement plus élevées que le niveau moyen ambiant.



« Réduire l'exposition aux ondes des antennes-relais n'est pas justifié scientifiquement. » Le 17 décembre 2009, cette déclaration des Académies de médecine, des sciences et des technologies, a semé la pagaille. Car, deux mois plus tôt, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) recommandait, sur la base d'un nouveau rapport d'expertise, une réduction des expositions aux radiofréquences dès lors qu'elle est envisageable.

Un ton alarmiste

En fait, les académiciens ont voulu adresser à l'Afsset un reproche : celui d'avoir adopté un ton alarmiste dans le communiqué présentant le rapport et d'avoir mis en avant de manière exagérée onze études qui, étant pour la

première fois dûment validées par un collège d'experts, démontrent l'existence d'effets biologiques liés à la téléphonie. Pour les académiciens, il n'y aurait donc pas de quoi s'inquiéter.

En initiant cette expertise, l'Agence savait qu'elle avançait en terrain miné. L'enjeu est de taille : estimer si les différents types d'exposition (téléphonie mobile, technologies sans fil - Bluetooth, wi-fi, WiMAX..., clés 3G, etc.) entraînent une réponse biologique en l'absence d'échauffement des tissus, puisqu'un tel échauffement n'est pas observé en conditions normales.

Pour faire la part des choses, les experts mandatés par l'Afsset ont scrupuleusement analysé 226 études parues depuis 2005, effectuées sur des cultures cellulaires, sur l'animal ou, parfois, sur des

L'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques recommande l'instauration d'un permis de construire pour les antennes-relais et d'une taxe sur les téléphones mobiles pour financer la recherche.

sujets humains. Résultat : parmi 102 études évoquant des effets, ils n'en ont validé que onze. C'est peu. La grande majorité des études qui ne montrent pas d'effets, suivent, elles, une bonne méthodologie. Concrètement, les 91 qui ont été écartées, présentaient des lacunes soit dans le domaine de la physique, soit en biologie, la double compétence étant rarement présente au sein d'une même équipe.

Aucun impact majeur

Sur le plan physique, l'Afsset s'est attachée à vérifier le contrôle des conditions d'exposition et la méthode employée pour définir le DAS (Débit d'absorption spécifique, exprimé en W/kg), correspondant à la puissance maximale absorbée localement par un organisme. Pour la partie biologique,

l'Agence a évalué la pertinence des modèles animaux utilisés et la sensibilité des techniques employées. Lorsqu'il s'agissait d'études sur l'animal, elle a vérifié si des dispositions avaient été prises pour limiter leur stress. La taille des échantillons étudiés, la possibilité de répliquer les résultats et la mise en place de contrôles ont aussi été pris en compte. Au final, les onze études retenues mettent en évidence des perturbations organiques mineures et hétérogènes, mais aucun impact majeur. Le rapport de l'Afsset conclut donc à une absence d'effets biologiques avérés et recommande de réfléchir à la diminution des niveaux d'exposition dans les lieux présentant des valeurs sensiblement plus élevées que le niveau moyen ambiant. En parallèle des études biologi-

ques, que disent les études épidémiologiques ? Certains résultats suggéreraient une augmentation du risque de tumeur cérébrale pour une utilisation d'une durée supérieure à dix ans. Quant aux dangers encourus par les enfants, ils sont encore plus difficiles à évaluer, faute de savoir si ceux-ci présentent une vulnérabilité spécifique.

Autre sujet sensible : l'hypersensibilité aux émissions des antennes-relais ou wi-fi. On ne peut pas contester la réalité du vécu des personnes qui attribuent leurs symptômes à l'exposition aux radiofréquences. Mais, selon les experts, aucune étude n'apporte la preuve qu'ils soient liés aux expositions.

Téléphones à faible Das recommandés

Cependant, le fait que les effets ne soient pas mis en évidence ne signifie pas qu'ils n'existent pas. Les experts préconisent de s'intéresser aussi aux fréquences inférieures à 400 MHz (appareils à induction, écrans cathodiques, etc.), car des résultats préliminaires suggèrent qu'elles sont susceptibles d'engendrer des malformations morphologiques mineures chez l'animal et d'agir sur les systèmes cardio-vasculaire ou nerveux. Par ailleurs, l'Agence conseille de développer l'utilisation de téléphones à faible Das, mais sans remettre en cause les limites actuelles d'exposition aux antennes-relais (40,2 V/m pour le GSM 900 et 56,8 V/m pour le GSM 1800), alors que les associations demandent de les abaisser à 0,6 V/m.

La balle est dans le camp du comité opérationnel lancé dans la foulée du Grenelle des ondes du printemps 2009. L'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques a formulé de nouvelles recommandations, dont l'instauration d'un permis de construire pour les antennes-relais et d'une taxe sur les téléphones mobiles pour financer la recherche. La montagne semble bien avoir accouché d'une souris !

Marielle Mayo